

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DESAFFECTATION DE L'USAGE PUBLIC, DECLASSEMENT EN VUE DE LA VENTE DES PARCELLES BV n° 210, n° 205 partie et n° 258 partie, Av. Pierre Castel

Par arrêté n° 2019 / 357 en date du 27 juin 2019, Monsieur le Maire de Vias a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la désaffectation de l'usage public, déclassement en vue de la vente des parcelles BV n° 210, n° 205 partie et n° 258 partie.

M. OTTAWY Serge a été désigné par Monsieur le Maire de Vias en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Vias, du vendredi 19 juillet au lundi 5 août 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir leurs observations écrites et orales, au siège de l'enquête, à la mairie de Vias les jours suivants :

- Le vendredi 19 juillet 2019 de 9 h à 12 h,
- Le lundi 5 août 2019 de 13h 30 à 16h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées, par écrit à la mairie (Hôtel de ville - 6 Place des Arènes 34450 VIAS).

Les informations relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site de la ville à l'adresse suivante : [www.vias-mediterranee.fr](http://www.vias-mediterranee.fr)

Des informations pourront être demandées, en Mairie de Vias auprès du service Urbanisme.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Vias le dossier avec son rapport et conclusions motivées.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Mairie.